

Note d'informations concernant les frais scolaires de l'année 2019-2020.

1. En ce qui concerne les sorties culturelles et sportives, il vous en coûtera 35€ par élève. Cette somme sera facturée en 2X :
 - 20€ début octobre (note de frais...)
 - 15€ début mars
2. A partir de la 1^{ère} primaire les élèves iront à la piscine toutes les 3 semaines. Vous serez bien évidemment informés. Il vous en coûtera à chaque fois 5€ par élève, repris sur la note de frais du mois en question.
3. Soucieux du développement artistique de chaque élève, nous faisons appel aux « Jeunesses musicales » pour les classes de M1 à P4. Le coût actuel est de 8€ par élève en maternelle et de 10€ par élève en primaire pour 6 séances, facturés à la suite de la dernière d'entre elles.
4. Il serait souhaitable que chaque élève de P3 et P4 s'abonne à Wapiti (prix annoncé 26€) et que chaque élève de P5/P6 s'abonne à « Image Doc » (prix annoncé 26€ pour 6 mois) édités par les éditions Bayard. Si vous avez marqué votre accord, ce montant vous sera facturé lors de la 1^{ère} note de frais.

Nous vous garantissons un usage fréquent et approfondi de ces mensuels notamment au niveau des cours de français et d'éveil.
5. Les renseignements quant aux repas chauds, aux potages et aux garderies, vous ont été communiqués via le mot de la rentrée.
6. Les élèves de P3 et P4 vivront des classes vertes du 18/11 au 22/11/19. Ce séjour reviendra à +/- 210€.

Les élèves de P1/P2 vivront des classes de mer du 18/05 au 20/05/20 ; coût de séjour +/-155€

Vous devez savoir concernant ces séjours que :

 - une épargne sera possible (voir en annexe)
 - une action (organisée par des parents) est toujours envisageable.
 - l'école prendra à sa charge l'encadrement adulte que n'octroierait pas la Communauté Française de par ses normes.
 - pour les familles qui éprouveraient des difficultés à payer le prix du séjour, le fond de solidarité créé par l'école peut leur apporter une aide financière partielle. Celle-ci devra être demandée avant le séjour.

Je reste bien sûr à votre disposition pour d'éventuelles explications supplémentaires ou si une dépense, quelle qu'elle soit devait vous poser problème.

Yves Mary
Directeur

N.B : Notre trésorier rappelle que les notes de frais sont payables dès réception.